



**COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 NOVEMBRE 2021 A 18H**

Présents : Jean-Luc TURZO, Joëlle BRETON, René CECCHINEL, Nadine CARLUS, Claude MERINDOL, Michèle OLLIVE, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Héléne BERNAL, Sylvie ABEL, Denis CENTARO, Françoise SCHMERBER, Magali MONIER, Jean-Marc RAGOT, Anne TOUZE, David GIACCONE, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Héléne GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN-----/
Absents-Excusés : Michel RUIZ pouvoir à Jean-Luc TURZO, Nicole DECOSTANZI pouvoir à Joëlle BRETON, Marc LAURENT pouvoir à René CECCHINEL, Audrey GIROULET pouvoir à Claude MERINDOL, Patrick EME pouvoir à Nadine CARLUS -----/

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** désigne David GIACCONE, secrétaire de séance.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 11 octobre 2021, sous réserve de la prise en compte des observations émises en séance.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 21 voix pour et 6 abstentions :** Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Héléne GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN approuve les avenants n°3 et n°4 aux conventions de gestion entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Gréasque et autorise le Maire, ou le Premier Adjoint, à signer les avenants concernés ; à engager toute démarche ou signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des décisions prises.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 21 voix pour, 5 voix contre :** Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Héléne GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN et 1 abstention : Jean-Luc FERNANDEZ, adopte la décision modificative n°1 du budget principal et valide les provisions proposées, telles qu'exposées dans la maquette réglementaire et autorise le Maire, le Premier Adjoint, ou l'adjoint délégué aux Finances, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision modificative du budget.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 22 voix pour et 5 voix contre :** Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Héléne GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN, décide d'ouvrir les crédits pour un montant global de 1.100.000 € et autorise le Maire, le Premier Adjoint ou l'Adjoint délégué aux Finances, à utiliser les crédits proposés et précise qu'ils seront repris au Budget 2022 et précise en outre que les crédits liés aux travaux engagés mais qui n'auront pas été réalisés ou facturés d'ici la fin de l'exercice précédent, sont repris en restes à réaliser.
- **Le conseil Municipal, à l'unanimité,** décide d'abonder le budget du CCAS d'un acompte de 90 000 € sur la subvention d'équilibre 2022, afin d'assurer la continuité des actions prévues en matière de petite enfance.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 26 voix pour et 1 voix contre :** Jean-Luc FERNANDEZ, accorde sa garantie, à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 709 746 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°127461 concernant le programme de logements « Les Jardins de Roberto » et autorise le Maire, le Premier Adjoint ou l'Adjoint délégué aux Finances, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la société SAHLM LOGIS MEDITERRANEE et à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité,** accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 294 285 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°127699 concernant le programme de logements « Le Clos du Lavoir » et autorise le Maire, le Premier Adjoint ou l'Adjoint délégué aux Finances, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la société SAHLM LOGIS MEDITERRANEE et à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Arrivée de Patrick EME à 19h26.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 21 voix pour et 6 abstentions : Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN,** approuve l'extension du projet de vidéoprotection et l'élaboration d'une phase II ; sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique, au taux de 80% pour les abords du Collège intercommunal et 60% pour les autres sites, y compris pour le CSU et les liaisons radios ; approuve le plan de financement et autorise le Maire, ou le Premier Adjoint, à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ce projet.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 26 voix pour et 1 abstention : Jean-Luc FERNANDEZ,** retient l'organisme Loisirs, Education et Citoyenneté Grand Sud en tant que Délégué du service public de l'Animation Enfance-Jeunesse de la Commune ; approuve le contrat de délégation de ce service et ses annexes et autorise le Maire, le Premier Adjoint ou l'Adjoint délégué, à signer le contrat et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** approuve la démarche partenariale de convention territoriale globale (CTG) du Bassin minier, entre la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône et les communes de Gréasque, Gardanne et Meyreuil et autorise le Maire, ou son adjoint délégué, à signer au nom et pour le compte de la commune de Gréasque la convention annexée à cette délibération ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** approuve le versement d'une subvention d'un montant de 877 € à M. Nicolas AMALBERT, ainsi qu'une subvention d'un montant de 747 € à M. Killian TAVERNIER pour la réfection complète de leurs façades et autorise le Maire, ou son adjoint délégué, à signer et à engager toute pièce utile à la mise en œuvre de ces décisions.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** décide de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2022 ainsi : création d'un poste de catégorie B, de technicien territorial, à temps complet, suppression du poste de catégorie A, d'Ingénieur territorial, à temps complet, création d'un poste de catégorie C, de Brigadier-chef principal, à temps complet et autorise le Maire, ou son adjoint délégué, à prendre et à signer tout acte individuel correspondant à ces modifications.
- **Le conseil Municipal** prend acte des informations concernant le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, établi par le Territoire.
- **Le conseil Municipal,** après en avoir débattu, prend acte des informations concernant le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) portant sur la gestion des déchets par la Métropole Aix-Marseille-Provence, au titre des exercices 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal, prend acte des contrats signés au titre de la délégation générale de pouvoirs du Maire :

- Ordre de service signé le 23 septembre 2021 à l'Ets MARECO dans le cadre de l'enlèvement d'une jardinière pour un montant total de 3 320 € HT.
- Ordre de service signé le 23 septembre 2021 à l'Ets ARBORISTE DU SUD dans le cadre de l'élagage de 81 platanes pour un montant de 9 720 € HT.
- Ordre de service signé le 1^{er} octobre 2021 à l'Ets IBMA dans le cadre de la création d'un cheminement PMR dans la galerie de la taille au PHO pour un montant de 2 990 € nets.
- Ordres de service signés le 7 octobre 2021 à l'Ets MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT dans le cadre de la réalisation d'un arrosage automatique sur le terrain synthétique du stade municipal pour un montant de 19 982 € HT et la mise en place d'un caniveau grille pour un montant de 4 049 € HT.
- Ordre de service signé le 12 octobre 2021 à l'Ets DESIGN MAAFA dans le cadre de la pose d'une clôture rigide autour des futurs locaux des services techniques à la ZA des Pradeaux pour un montant de 7 046,40 € HT.
- Ordre de service signé le 20 octobre 2021 à l'Ets BS 83 MACONNERIE GENERALE dans le cadre de la réparation de la toiture des futurs locaux des services techniques à la ZA des Pradeaux pour un montant de 3 700 € HT.

- Ordre de service signé le 22 octobre 2021 à l'Ets BROUQUIER dans le cadre de la pose et dépose des illuminations pour un montant de 13 009 € HT.
- Ordre de service signé le 26 octobre 2021 à M. LEGAL dans le cadre de la réalisation d'un plan topographique de tènement foncier à l'ancienne coopérative pour un montant de 6 100 € HT.
- Ordre de service signé le 27 octobre 2021 à l'Ets METALLERIE DE PROVENCE dans le cadre de la fourniture et pose de grilles de clôture de non accès aux 2 roues pour un montant de 3 600 € HT et d'une barrière pour un montant de 2 600 € HT à l'aire de camping-car.
- Ordre de service signé le 3 novembre 2021 à l'Ets GENERALE PEINTURE DU SUD EST dans le cadre de la rénovation d'une maquette représentant le chevalement pour un montant de 2 450 € HT.
- Bon de commande, signé le 5 novembre 2021, à l'Ets COVILI FRANCO concernant l'achat d'arbres pour un montant de 2 880 € nets.
- Ordre de service signé le 16 novembre 2021 à l'Ets ENGIE COFELY dans le cadre de la fourniture et l'installation d'une chaudière à la Bastide des Brigoulets pour un montant de 6 000 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H32.

Fait à Gréasque, le 1^{er} décembre 2021

Jean-Luc TURZO

1^{er} Adjoint au Maire



